

Les données empiriques disponibles au Canada nous incitent à formuler les conclusions suivantes : l'IED entrant au Canada contribue à accroître les exportations canadiennes et ce effet augmente parallèlement à l'abaissement des obstacles au commerce et à l'investissement dans le monde; les entreprises sous contrôle étranger, en moyenne, ont des niveaux de productivité plus élevés que les entreprises de propriété canadienne, bien que cela soit principalement attribuable à la différence dans l'orientation extérieure (les EM canadiennes sont aussi productives que leur homologue de propriété étrangère); les retombées de l'IED sur la productivité, au niveau intra-industriel et inter-industriel sont également importantes; enfin, l'IED entrant contribue aussi à la croissance économique au Canada grâce à une augmentation des investissements dans le capital matériel et intellectuel et, l'enrichissement des compétences, les transferts de technologie et les retombées du savoir.

Une préoccupation importante récemment sur le plan des politiques a été centrée sur la question de l'exode d'entreprises canadiennes. Un certain nombre d'études ont examiné cette question et n'ont trouvé aucune preuve appuyant l'hypothèse d'un exode des fonctions des sièges sociaux au Canada. Plutôt, ces études ont montré que les fonctions associées aux sièges sociaux au Canada ont en réalité augmenté au cours des dernières années.

Dans l'ensemble, toutes les données empiriques indiquent que l'IED apporte des avantages économiques nets importants au Canada. La conséquence de ces conclusions sur le plan des politiques est que le Canada profiterait davantage d'une libéralisation de son régime de réglementation en matière d'IED et de propriété étrangère. À titre d'exemple, la recherche effectuée à l'OECD (Nicoletti et coll. 2003) et à Industrie Canada (Ghosh, Syntetos et Wang, 2008) incite à penser qu'en allégeant restrictions en matière d'IED et de propriété étrangère au faible niveau qui existe au Royaume-Uni, le Canada pourrait hausser son stock d'IED entrant dans une proportion allant jusqu'à 50 p. 100 au cours d'une période de 5 à 10 ans, et relever dans l'ensemble sa productivité totale des facteurs de 3 p. 100 à 5 p. 100.